

Il y a deux possibilités offertes au promoteur pour le dépôt de son dossier. Mais il devra d'abord élaborer un plan d'affaires pour les crédits à moyen et long terme dans lequel il va exposer son projet.

Pour ce qui concerne la première possibilité, le promoteur vient déposer directement son dossier à la SOFIGIB qui se chargera de le rendre bancable s'il est porteur, avant de l'envoyer dans un établissement de financement qui sera choisi par le promoteur.

La deuxième possibilité, le client saisit sa banque ou une autre institution de financement, qui va d'abord examiner le dossier et s'il reçoit un avis favorable, cet établissement se chargera de le transmettre à la SOFIGIB pour la demande de la garantie.